

COUPE SUISSE DE MARCHE ASCRPS 2020

(ASCRPS = Association Sport et Culture Romande La Poste / Swisscom)

Epreuves ouvertes aux employés et employées de La Poste Suisse, aux membres des clubs de marche affiliés à l'ASCRPS, marcheurs et marcheuses avec ou sans licence.

Trois épreuves, quatre classements seront retenus en 2020 pour la Coupe Suisse de Marche ASCRPS, à savoir :

- 19 juillet 2020 à Chailly-sur-Montreux, CS La Poste, deux classements
- 16 août 2020 CS de Côte 2020 organisé par le CM Yverdon-les-Bains
- 27 septembre 2020 Mémorial Raymond Girod à Monthey

Vous trouverez les 3 règlements d'épreuve à disposition prochainement sur le site : swisswalking.org

19 juillet 2020 Epreuve obligatoire: Championnat Suisse La Poste Suisse 2020
Classement : Hommes 10'000m. - Femmes 5'000m. - Licenciés - non licenciés, populaires
(sur piste à Chailly-sur-Montreux, Stade de La Saussaz)
Deux résultats seront pris en considération lors de ce Championnat Suisse
Classements: Hommes au passage à 5'000m. puis à la fin des 10'000m.
 Femmes au passage à 3'000m. puis à la fin des 5'000m.

16 août 2020 CS de Côte Hommes/Femmes 2020 organisé par le CM Yverdon-les-Bains

27 septembre 2020 Grand Prix et Mémorial Raymond Girod à Monthey
Classement : Hommes 10'000m. – Femmes Passage au 5'000m. (CS 10'000m)

Pour rappel, à chaque fois qu'il s'agit d'un classement au temps de passage, le marcheur ou la marcheuse doit obligatoirement terminer l'épreuve pour être classé(e) sur les deux classements.

Pour le CME La Poste de La Tour-de-Peilz et le CM Cour Lausanne, membres de l'ASCRPS, les membres de ces deux clubs peuvent participer à la Coupe Suisse de Marche ASCRPS 2020, mais les membres **non postiers** de ces deux clubs n'auront **pas droit aux médailles pour le Championnat Suisse La Poste Suisse.**

Points attribués: Dans chacune des épreuves ci-dessus, tous les marcheurs, postiers ou non seront classés avec les points suivants : 21 points au 1^{er}, 19 au 2^{ème}, 18 au 3^{ème}, puis 17,16,15,14,13,12,11,10,9,8,7,6,5,4,3,2 et 1 point au 20^{ème}. Seront vainqueurs de la Coupe Suisse de Marche ASCRPS l'homme et la femme, pouvant participer au classement de cette Coupe Suisse, qui auront obtenu les plus de points à l'addition des 4 classements ci-dessus.

Divers : Les athlètes non licenciés ou populaires (walking) devront se conformer aux règles et au jugement des juges de marche de la Fédération Suisse de Marche (FSM).

L'ASCRPS a émis le vœu d'organiser malgré tout une COUPE SUISSE DE MARCHE ASCRPS en 2020 avec un classement unique, catégorie "Hommes" et catégorie "Femmes", **sur trois épreuves, dont 4 classements.**

Il n'y pas besoin de s'inscrire. Les classements seront établis par mes soins sur la base des résultats officiels qui figureront sur le site de la FSM : swisswalking.org

Sur demande du comité de l'ASCRPS, j'ai été chargé comme par le passé de la gestion des résultats et je reste évidemment à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie de votre confiance et de votre participation active. Dans l'attente de vous revoir, recevez mes salutations cordiales et sportives.

Michel Schneider

VENEZ NOMBREUX ET MOTIVEZ DE NOUVEAUX COLLEGUES !

1030 Bussigny, le 8 juin 2020

Pour tout renseignement :

Michel Schneider, collaborateur de la marche à l'ASCRPS

Ch. de Riant-Mont 7, 1030 Bussigny

Tél.: 021 701 23 93 - Natel : 079 585 40 28 ou par courriel : schneidermic2013@gmail.com